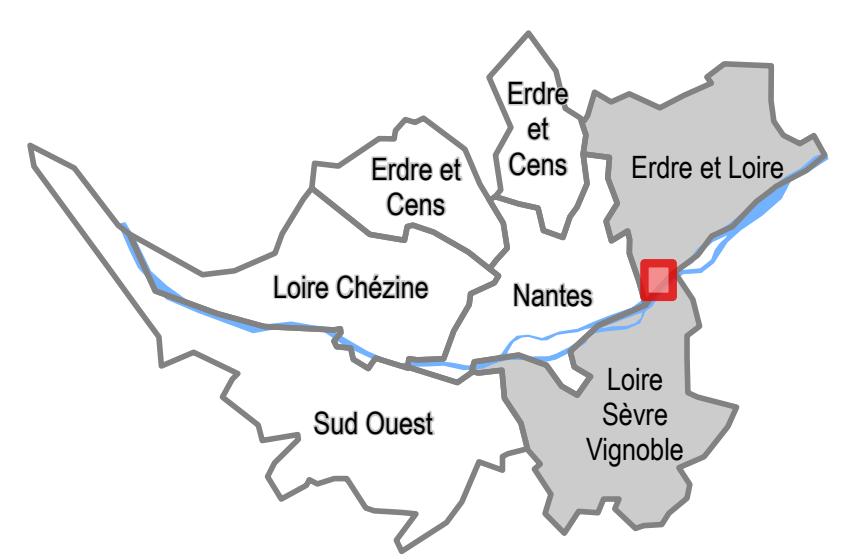


Planche I24



Approuvé le 05 avril 2019

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification n°1

Territoire(s) : Erdre et Loire, Loire Sevre Vignoble
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
	Zonage
	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

Linéaire commercial souple

Linéaire commercial strict

Implantation du bâti

Recul / Retrait minimal

Implantation obligatoire

Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

Séquence urbaine de type 1

Séquence urbaine de type 2

Périmètre patrimonial

Patrimoine bâti

Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

Cône de vue

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale

Servitude de constructibilité limitée

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)

Espace Paysager à Protéger (EPP)

Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de Plan

Parcelle

Empreinte Bâtie

Surface en eau

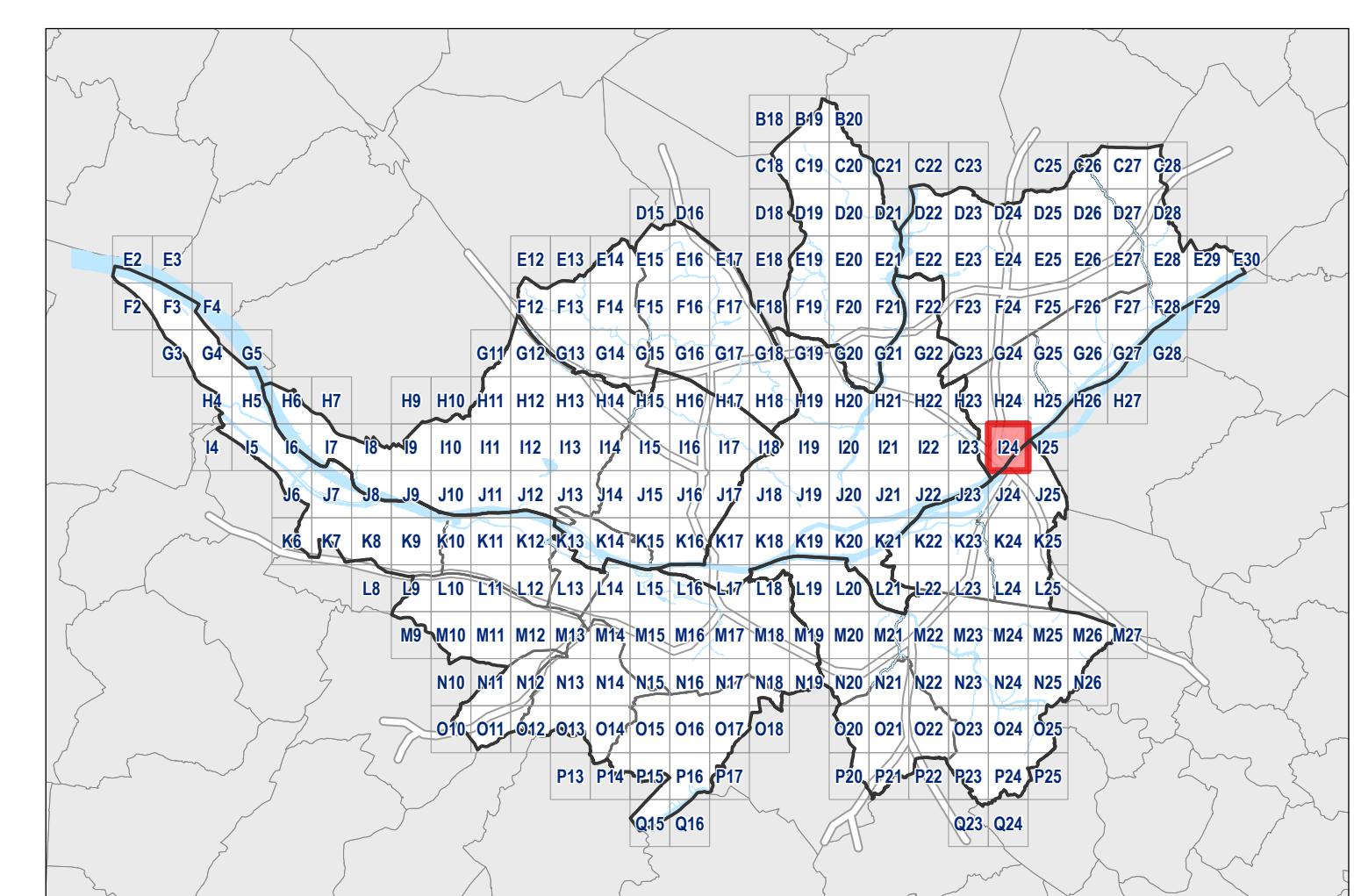
Limite communale

Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR)
du lac de Grand-Lieu, en application de la loi
Littoral


Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2017

Format d'impression des plans 913 x 991 mm

GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé Système de coordonnées: RGF 1993 CC47



Partie Non opposable Voir planche J24

Partie Non opposable Voir planche J25